

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

2/4 – PROGRAMMATION 2014 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Ville de Mons en Barœul met en œuvre les programmations annuelles de la politique de la ville en partenariat avec les associations locales et les institutions investies dans les champs d'intervention de ce dispositif.

Comme chaque année, la préparation de la programmation 2014 a été l'occasion d'organiser plusieurs rencontres avec les associations locales pour, d'une part, débattre des priorités locales et, d'autre part, accompagner le dépôt des projets par les forces vives de la commune.

Les débats menés avec les acteurs présents dans le secteur du « Nouveau Mons » ont permis de définir les orientations de la programmation 2014 qui ont été présentées lors du comité de pilotage « politique de la ville » en date du 7 mai 2013. Les actions qui en découlent et qui font l'objet de la présente délibération ont été présentées aux élus membres de la commission municipale « vivre ensemble » le 30 novembre dernier.

Pour mémoire, les orientations thématiques prioritaires retenues dans le cadre des dispositifs dits « de politique de la ville » sont les suivantes :

- **L'habitat et le cadre de vie**

La Ville de Mons en Barœul est investie dans un ambitieux Programme de Rénovation Urbaine qui vise l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants du quartier du « Nouveau Mons » qui représente près de la moitié du territoire communal. Cette volonté se traduit par la livraison de nouveaux équipements ou espaces publics et de logements, sociaux comme privés, dont l'appropriation optimale par les habitants doit être systématiquement recherchée. Pour renforcer les attendus en la matière, la Ville de Mons en Barœul sollicite le concours des structures et associations locales. Il s'agit ainsi de définir des modalités innovantes de mobilisation et de participation des habitants, au travers de projets collectifs visant notamment la sensibilisation du plus grand nombre aux pratiques éco-citoyennes et à l'appropriation de nouveaux usages respectueux de l'environnement.

**- Le lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique / la culture et l'expression artistique**

La Ville de Mons en Barœul invite les structures et associations à développer diverses actions permettant d'aider les Monsois les plus isolés, à investir leur environnement local, à s'épanouir au contact des autres, dans le cadre d'activités de loisirs ou de découvertes culturelles à Mons en Barœul et/ou dans la métropole lilloise. Dans cette perspective, la Ville souhaite valoriser les richesses associatives et culturelles locales ainsi que les parcours d'habitants (cultures d'origine, traditions régionales, réussites diverses...) dans un objectif d'échanges, de partage et de rapprochement entre différents secteurs du « Nouveau Mons ».

La Ville investit également cette thématique sous l'angle de la parentalité en proposant aux acteurs locaux de définir des modalités pratiques d'accompagnement visant à l'épanouissement des enfants et de leurs parents.

**- L'accès à l'emploi et le développement économique**

Depuis la mise en place des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics des opérations du Programme de Rénovation Urbaine, la Ville de Mons en Barœul et ses partenaires tentent d'accentuer l'accès de Monsois éloignés de l'emploi à des activités de chantier d'insertion sociale et professionnelle sur le territoire communal. La réalisation de cet objectif d'insertion, qui peut nécessiter les concours financiers de l'Europe, de l'Etat ou du Département, devrait aujourd'hui pouvoir s'appuyer sur l'innovation environnementale, énergétique et sociale pour accompagner les ambitions locales de notre territoire qui s'est vu décerner un prix dans le palmarès « Eco-Quartier » pour son approche écologique globale.

Les autres axes thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (santé publique, éducation, accès aux savoirs de base...) restent accessibles à l'ensemble des porteurs de projets.

Parmi l'ensemble des actions qui ont été déposées pour l'année 2014, la part des actions nouvelles est importante (six sur les quinze retenues). Cette dynamique conforte l'organisation mise en place sur le territoire monsois. Elle entretient le dialogue et le partage des priorités à conduire avec les acteurs locaux. Par ailleurs, elle aide la Ville à expérimenter de nouvelles actions qui peuvent éventuellement être pérennisées au titre du droit commun ; comme c'est le cas avec la poursuite d'une action intitulée « une nouvelle vie de quartier », portée par « La Ressource ».

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville sont finançables, à part égale, par la ville et l'Etat. Les projets présentés peuvent également faire l'objet, le cas échéant, d'une demande de financement auprès de la Région Nord Pas-de-Calais dans le cadre de ses dispositifs de soutien en faveur de la politique de la ville. Il résulte de ces modalités de cofinancement des actions que seuls les projets bénéficiant d'un avis favorable des services instructeurs seront accompagnés financièrement par la ville. Les modalités de partenariat, de versement et de suivi des projets financés dans le cadre des dispositifs dits de « politique de la ville » feront toutes l'objet d'une convention avec l'association porteuse. Cependant, quelques principes élémentaires de financement de ces projets peuvent être rappelés afin de témoigner du soutien au développement des projets monsois. Il s'agit notamment :

- d'engager, dès le début de l'année 2014, les dépenses nécessaires au démarrage des projets municipaux validés,
- de verser 70 % de l'aide financière municipale afin de soutenir le démarrage des projets associatifs validés,
- de verser le solde des subventions au prorata des dépenses réellement engagées après analyse d'un bilan financier et d'un rapport d'activité, généralement présentés en année N+1.

Parmi les actions présentées, celles qui mobilisent les enfants scolarisés doivent s'engager au plus tôt de l'année civile 2014. En effet, les travaux engagés dès septembre 2013 avec les crédits de la politique de la ville de la programmation en cours, doivent pouvoir se poursuivre en début d'année 2014 avec des crédits sollicités dans le cadre de la présente programmation. La continuité des travaux du projet « éveil au livre » peut ainsi être assurée, sous réserve que l'avis technique des services de l'Etat soit favorable. Les missions mises en œuvre dans le cadre de ce projet – rappelées dans la délibération n° 1/2 du 3 décembre 2009 – sont confiées à un médiateur du livre, non titulaire, à temps non complet. Ce candidat, qui doit justifier d'une expérience similaire d'au moins trois ans dans le domaine de l'animation et de la mise en œuvre de projets sur la parentalité, sera rémunéré en référence à la grille générale des traitements de la Fonction Publique Territoriale du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la participation de l'Etat, au titre des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville,
- solliciter la participation de la Région Nord Pas-de-Calais, au titre de ses dispositifs de soutien à la politique de la ville,

- engager les actions présentées dans le cadre de la programmation 2014 qui bénéficieront d'un avis favorable des services de l'Etat et/ou de la Région,
- confirmer le poste de « médiateur du livre », non titulaire à temps non complet afin de mettre en œuvre l'action « l'éveil au livre » entre janvier et décembre 2014,
- inscrire au budget primitif 2014 les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, M. TONDEUX et M. BRIC.